UN-REDD/PB4/4b/FRA

PROGRAMME
ONU-REDD

Formulaire de Soumission pour le Programme national –République Démocratique du Congo

PROGRAMME ONU-REDD

17-19 March 2010

Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document a été imprimé en nombre limité afin de réduire au minimum l'impact des processus du programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à leur neutralité climatique. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion. La plupart des documents de réunion du programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet à l'adresse www.unredd.net.

04/03/2010

Programme National Conjoint (PNC)
Formulaire de Soumission au Conseil d'Orientation du Programme ONU-REDD

1. Soumission au Conseil d'Orientation	
Réunion du Conseil d'Orientation ☒ No. 4	Décision inter session ☐
Date de la réunion : 17-19 Mars 2010	Date de la décision inter-session :

2. Résumé du Programme National Conjoint	
Détails du Programme National Conjoint	
Pays	République Démocratique du Congo
[1] Intitulé du Programme	Soutien de l'ONU-REDD au Plan de Préparation à la REDD (REDD Readiness Plan (R-PP) de la DRC
Partenaires de la mise en œuvre [2]	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
Coordonnées des représentants des organismes de l'ONU participants	
Coordinateur Résident de l'ONU: *Nom*: M. Fidèle Sarassoro	Coordonnées *Téléphone:* +243 818905275 / 818905967 *E-mail*: sarassoro@un.org
FAO: *Nom*: M. Ndiaga Gueye *Titre:* Représentant de la FAO en RDC	Coordonnées *Téléphone* *Email:* fao-cd@fao.org
UNDP: *Nom:* M. Adama Guindo *Titre:* Directeur pays du PNUD en RDC	Coordonnées *Téléphone:* +243 81 3226068 *Email:* adama.guindo@undp.org
UNEP: *Nom:* Angela Cropper *Titre:* Deputy Executive Director	Coordonnées *Téléphone*: +254 20 762 4020 *Email*: angela.cropper@unep.org
Type de Programme National Conjoint	
PNC Complet: ☐ Nouveau PNC Complet ☒ Continuation d'un PNC initial ☐ Autre (veuillez expliquer)	PNC Initial ☐ Nouveau PNC initial ☐ Continuation d'un financement antérieur ☐ Autre (veuillez expliquer)

[1] *Le terme "programme » est utilisé pour signifier projets, programmes et programme conjoints.*
[2] *Se rapporte aux Homologues nationaux. Mettre l'entité de tête en premier.*

3. Résumé Analytique

La RDC s'est engagée résolument et de manière intensive dans la REDD + il y a un an, en Janvier 2009. Le pays a depuis lors entré dans une voie rapide vers la préparation à la REDD+ En 2009, une première attribution du Programme ONU-REDD de US $ 1.88 millions (phase 1, 2009-2010), avec une subvention du FCPF de US $ 0,2 millions, a servi à lancer et structurer un processus national de REDD+. Un tel **processus REDD +,** qui comporte un dialogue entre parties prenantes en cours / coopération en matière de REDD +, progresse de manière saine et dynamique dans le pays, sous les auspices du Ministère de l'Environnement (MECNT). Un **décret REDD**, signé par le Premier ministre le 26 Novembre 2009, a formalisé le processus national REDD et soutenu un certain nombre d'institutions clés à la REDD, notamment une **Coordination Nationale pour la REDD (CN-REDD),** qui est fonctionnelle et très active, et deux comités de pilotage (un Comité National REDD ainsi qu'un comité interministériel), qui sont en cours de création. Un nombre remarquable d'organisations de la société civile et représentant des peuples de la forêt se sont organisés en une structure unique, appelé **Groupe de travail sur le climat-REDD** (GTCR), qui est devenu un partenaire actif, indispensable et très précieux au processus REDD en RDC, et canalise un dialogue REDD national, provincial et local. Un certain nombre d'institutions internationales soutiennent ou alimentent le processus REDD de la RDC, y compris les agences de l'ONU dans le cadre du Programme ONU-REDD (FAO, PNUD et PNUE), la Banque mondiale (à travers son FCPF), la COMIFAC, le CBFF, la Rainforest Foundation, le WWF, l'OIBT et le FORAF.

La RDC vient d'élaborer son plan de préparation REDD (R-PP), pour la période 2010-2012, qui est joint à cette proposition et recherche un soutien financier de l'ONU-REDD. Ce R-PP représente la feuille de route nationale pour la préparation à la REDD, ainsi qu'un point de rencontre pour toutes les parties prenantes, y compris les donateurs, qui souhaitent appuyer le processus de préparation à la REDD+ en RDC.

Le R-PP est un document de **feuille de route** solide, substantiel et d'une longueur d'environ 150 pages. Il offre une vision avec un calendrier, un cadre des résultats, des réflexions de fond, un cadre institutionnel, opérationnel et pratique de nombreux éléments d'orientation, un ensemble raffiné d'activités et d'interventions à réaliser (dont 30 lignes d'action différentes et plus de 100 missions), et le budget détaillé d'un plan de décaissement annuel. Il couvre ainsi tous les éléments clés de la préparation à la REDD+ tels qu'ils ont été définis et adoptés au niveau international. Au cours de l'élaboration du R- PP, le Programme ONU-REDD et le FCPF ont tous deux coopéré étroitement, comme a été illustré par le fait qu'ils utilisent le même document R-PP pour mobiliser leurs financements respectifs, et par l'habitude que les deux initiatives ont pris de mener des missions conjointes dans la RDC (4 missions conjointes à ce jour sur environ un an). Le document R-PP est en partie structuré d'après le modèle du FCPF, afin de faciliter la soumission au FCPF, tout en couvrant simultanément tous les renseignements requis pour la soumission au Programme ONU-REDD (le FCPF et l'ONU-REDD sont les deux sources de financement privilégiés que le pays recherche actuellement, même si d'autres co-sources de financement sont également poursuivies).

3. Résumé Analytique

Le R-PP est le fruit d'un processus hautement participatif qui a assuré un fort de degré d'appropriation par le pays. De très nombreuses consultations et réunions, ateliers, missions de soutien international et activités au niveau provincial ont été organisées afin d'informer les parties prenantes, les consulter, et construire le plan de préparation à la REDD de la RDC, qui comprend 31 événements (voir section 1b et l'Annexe 1b de la R-PP). Pour la rédaction et la révision finale de la R-PP, environ 50 personnes ont participé activement à de nombreux groupes de travail dédiés à des domaines et questions différentes. Un atelier de validation a été organisé les 18-19 février 2010, composé de 80 participants et présidé par le Ministre de l'Environnement lui-même. De plus, une mission conjointe de ONU-REDD /FCPF a été menée les 9-12 février afin d'évaluer le document R-PP : la mission a conclu que le R-PP était un plan de bonne qualité, préparé de façon participative et correctement appropriée par les parties prenantes nationales, et ainsi prêt à une soumission tout autant auprès du Conseil du Programme ONU-REDD qu'à celui du FCPF, qui sont prévus pour les 18-19 mars (Nairobi) et les 22-25 mars 2010 (Libreville), respectivement (voir le rapport de la 4ème mission conjointe ONU-REDD/FCPF en RDC ; les conclusions du rapport se trouvent dans l'Annexe 2 ci-dessous).

Le budget entier du R-PP est estimé à US$ 22.7 millions. US$ 1.8 millions sont déjà garantis : ceux-ci comprennent les fonds restants de la phase 1 de l'ONU-REDD (maintenant passé au cadre R-PP), le financement initial du FCPF et un projet de l'OIBT approuvé récemment pour la RDC. La RDC souhaite demander au Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD une allocation de US$ 5.5 millions (en tant que phase 2 de l'ONU-REDD) pour la période 2010-2012, afin que le R-PP soit réalisé pleinement. En addition, le pays demande US$ 3.4 millions au FCPF lors de sa décision fin mars 2010, et ces fonds paraissent probablement garantis. Il reste un manque de co-financements de US$ 11.9 million ; cependant le pays est déjà en dialogue avec différents bailleurs et sources de financement, et n'anticipe pas de difficulté majeure étant donné que le processus de préparation à la REDD en RDC a atteint un bon niveau de crédibilité et d'intérêt. Dans tous les cas la manière dont le budget du R-PP est structure permet qu'avec les fonds requis auprès du Programme ONU-REDD et du FCPF, qui représentent approximativement US$ 9 millions, le processus de préparation pourra avancer sans heurts et atteindre un minimum de qualité. Le co-financement assurera un processus de préparation plus robuste et plus riche.

Le R-PP est ainsi le document programmatique national de REDD pour la RDC. Il représente simultanément les documents de programme pour l'ONU_REDD et le FCPF. Ainsi, il n'y a pas de document national ONU-REDD disjoint pour la RDC, ce qui permet d'éviter la prolifération des documents et créer la confusion. Cependant, afin de faciliter l'évaluation et la prise de décision du Conseil d'Orientation du Programme ONU-REDD, une note d'explication suit ci- dessous, structurée selon le cadre des documents de programme national ONU-REDD qui montre comment le R-PP répond à l'information et l'analyse requises. Cette note fait référence aux sections du R-PP (les pages faisant référence à la version originale en français du R-PP) et contient des commentaires additionnels pour clarification. Dans tous les cas, et tant que le contraire n'est pas indiqué, cette proposition ONU-REDD (phase 2) est conforme à la proposition de l'ONU-REDD (phase 1), qui a déjà été approuvée par le Conseil d'orientation du programme ONU-REDD lors de sa toute première réunion en mars 2009 à Panama.

4. Budget du Programme National (Financement ONU-REDD exclusivement)*

Résultats attendus	Composantes	Total ($)		FAO ($)	PNUD ($)	PNUE ($)
1. Une stratégie nationale de REDD+ à l'horizon 2030 est construite de manière participative et prête à démarrer	1a. Gestion du processus de préparation	1,064,000	Allocations Pass-Through		1,064,000	
	1b. Consultation, participation & IEC	548,187			475,187	73,000
	2a. Evaluations terres et forêts	170,000		170,000		
	2b. Options stratégiques	503,000			503,000	
	3. Scénario de référence	260,000		260,000		
2. Un cadre institutionnel pour la REDD est construit et mis en place en 2013 sur une base intérimaire	2c. Cadre de mise en œuvre	15,000				15,000
	2d. Evaluation stratégique environnementale et sociale	420,000				420,000
3. Un système compréhensif de MRV est élaboré et opérationnel	4a. MRV (gaz à effets de serre)	1,760,000		1,760,000		
	4b. MRV (co-bénéfices *et al.*)	400,000				400,000
Sous-total		5,140,187		2,190,000	2,042,187	908,000
Coûts de soutien Indirects		359,813		153,300	142,953	63,560
Grand Total ($)		**5,500,000**		**2,343,300**	**2,185,140**	**971,560**

NOTE: un détail des allocations du budget suivant le modèle de l'UNDG doit être remis au Secrétariat ONU-REDD (pour transmission à l'Agent Administratif) avec le document du PNC signé. Voir Annexe 1

5. Révision par le Secrétariat		
Critères de soumission		
(a)	Le Document du PNC est-il en accord avec le Document Cadre de l'ONU-REDD ?	Oui ☒ Non ☐ Flou ☐
(b)	Le Résident Coordinateur a-t-il été impliqué dans la proposition du PNC?	Oui ☒ Non ☐ Flou ☐
(c)	La documentation sur la (les) réunion(s) de validation dans le pays est-elle inclue?	Oui ☒ Non ☐ Flou ☐
(d)	La validation a-t-elle impliqué l'homologue national gouvernemental (ou son délégué) ?	Oui ☒ Non ☐ Flou ☐
(e)	La validation a-t-elle inclue une représentation de la société civile /des Peuples Autochtones, comme indiqué dans le Guide Opérationnel de l'ONU-REDD? [3]?	Oui ☒ Non ☐ Flou ☐
(f)	Le PNC suit-il le format requis *(comprenant page de garde, cadre de résultats, etc.)*?	Oui ☒ Non ☐ Flou ☐
(g)	Le PNC est-il en accord avec les règles de procédures et les Guide Opérationnel approprié?	Oui ☒ Non ☐ Flou ☐
(h)	L'attribution du budget requise est-elle fournie? (voir section 3 ci-dessus?)	Oui ☒ Non ☐ Flou ☐
(i)	Les coûts de soutien indirect sont-ils en accord avec le taux approuvé?	Oui ☒ Non ☐ Flou ☐
(j)	Un résumé du programme est-il inclus? *(pour le site web)*	Oui ☒ Non ☐ Flou ☐
(k)	Le Compte-rendu des Progrès est-il inclus? *(pour financement supplémentaire seulement)*	Oui ☒ Non ☐ Flou ☐

[3] Dans ce contexte le(s) représentant(s) sera déterminé(s) suivant l'une des façons suivantes:
i. Un ou des représentants autodéterminés:

- Choisis lors d'un processus consultatif participatif,
- Ayant une portée nationale ou travaillant en réseau,
- Avec une expérience de collaboration avec le gouvernement et le système de l'ONU
- Ayant joué le rôle de représentant pour une vaste gamme d'organisations de Peuples Autochtones/de la société civile et ayant reçu leur avis, les ayant consulté et leur ayant fourni les réactions recueillies.

ii. Un ou des représentants qui ont participé à des missions de consultation et/ou formulation et qui font partie de corps consultatifs du Programme de l'ONU-REDD ayant été constitué à l'issue de ces missions, ou ;
iii. Des individus reconnus comme représentants d'un réseau national de la société civile et/ou d'organisations de Peuples Autochtones (par exemple le Comité directeur national du Programme de petits financements du GEF ou le Comité directeur national du Programme forestier national)

5. Révision par le Secrétariat
Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "non" ou "flou", veuillez expliquer:

5. Révision par le Secrétariat	
Questions pour la révision	
(l)	Appropriation du NJP par les parties prenantes gouvernementales et non-gouvernementales
Le document reflète clairement une grande appropriation par le Gouvernement et les efforts de consultation avec les parties prenantes pertinentes, gouvernementales et non-gouvernementales, du niveau national au niveau local. Le plan de préparation à la REDD+ est aussi clairement à un haut niveau politique. La RDC a également développé un contexte institutionnel compréhensif et unifié pour organiser le processus national de REDD+, qui comprend un comité national, un comité inter-ministériel, et leurs organes respectifs pour la coordination et le conseil. Le conseil inter-ministériel incorpore les secteurs de développement au sein du Gouvernement, traçant la voie pour définir l'intégration systématique du processus REDD+ dans l'agenda national de développement. Les mécanismes de coordination comprennent une représentation de la société civile. Environ 80 représentants d'institutions gouvernementales et non-gouvernementales ont assisté à la réunion de validation, menée par le Gouvernement.	
(m)	Degré de consultation, de participation et d'engagement
Le processus consultatif au sein du plan de consultation et de participation est clairement décrit dans la composante 1 du R-PP, et pour la rédaction du R-PP a compris plus de 30 événements de Janvier 2009 à février 2010. Ces événements ont varié de missions conjointes à des campagnes d'information à des ateliers thématiques sur les différents éléments de la REDD+. Le document montre également les institutions qui ont participé à ces réunions. La participation de la société civile est stipulée pour chaque événement. En se basant sur cette information nous concluons qu'il y a un fort degré de consultation, participation et engagement au processus REDD de RDC. La RDC a aussi reçu des notes de soutien de la part des participants de la société civile aux missions.	

5. Révision par le Secrétariat	
Questions pour la révision	
(n)	Efficacité du programme, cohérence avec la stratégie du pays et autres initiatives pertinentes, et rentabilité
Le Programme reflète de grands efforts de coordination avec les initiatives de REDD+ pertinentes en RDC. Le bureau de coordination nationale de REDD en RDC (CN-REDD) a coordonné l'élaboration du plan R-PP tout autant que celui du programme National ONU-REDD, assurant les complémentarités et évitant la duplication des efforts. Un effort a été également mené pour identifier les agences de tête en se basant sur leurs capacités techniques et avantages comparatifs. Le budget détaillé reflète ce qui a été investi à ce jour dans la REDD+ en RDC, permettant que les nouveaux financements continuent à bâtir sur ce qui a été entrepris lors des efforts antérieurs.	
(o)	Gestion des risques et chances de succès
Bien que les risques soient expliqués dans le document, le Secrétariat recommande que l'évaluation des risques soit affinée, en prêtant une attention particulière aux questions de gouvernance au fur et à mesure que le processus REDD est mis en œuvre en RDC. La révision technique indépendante recommande également qu'un système indépendant de MRV avec la participation de la société civile soit mise en place en RDC, et que celui-ci promeuve des réactions en temps voulu pour la mise en œuvre d'activités de REDD+. Elle souligne le potentiel des contributions de la société civile pour la MRV comme moyen de gérer les risques liés au programme.	
Autres points : Il est important de souligner que la RDC a une démarche unifiée pour la REDD+, le Gouvernement soumettant le même document au Programme ONU-REDD et au FCPF. Le Gouvernement a développé une note explicative pour le R-PP, liant les sections du R-PP aux éléments du document du programme national Conjoint pour de l'ONU-REDD. Tous deux sont fournis en tant que documents de soutien à cette soumission.	

6. Révision Technique Indépendante		
(a)	Une révision technique indépendante a-t-elle été entreprise?	Oui ☒ Non ☐
Si non, pourquoi?		

6. Révision Technique Indépendante

Synthèse de la révision technique indépendante

La révision a été organisée et menée en février 2010. Le Secrétariat recommande que les commentaires et recommandations de la révision technique indépendante soient incorporés dans le document après la réunion du Conseil d'orientation.

Dans l'ensemble l'évaluateur a souligné les aspects suivants de la proposition :

- Le Gouvernement de RDC s'est grandement approprié ce plan et est engagé à remplir les conditions pour obtenir un financement.
- Le Gouvernement est fortement engage à développer un programme inclusif et a pris les mesures nécessaires pour assurer des consultations à différents niveaux, engageant les représentants d'un nombre d'institutions techniques académiques et scientifiques et de la société civile y compris les ONG locales qui représentent les intérêts des peuples autochtones et autres communautés dépendant de la forêt
- La proposition prend note et fait des références croisées aux efforts systématiques d'intégration des activités du processus de R-PP avec d'autres programmes pertinents et autres secteurs du Gouvernement
- Il y a eu une grande coordination avec la Banque Mondiale y compris la tenue de missions conjointes et le soutien à un seul document national de R-PP
- La proposition identifie clairement l'engagement de co-financement, et la préparation du plan comprend des contributions majeures "en nature" du Gouvernement et de la société civile et des ONG.
- Le budget d'implémentation reflète un engagement (peut-être optimiste) d' « autres » engagement de bailleurs qui financent un quotient de 2 pour 1 par rapport à l'engagement requis auprès de l'ONU-REDD
- Il existe en ce moment un problème de capacité d'absorption dû à une capacité opérationnelle assez faible du gouvernement, en particulier aux niveaux provinciaux et locaux. Il est donc probable qu'une plus grande fraction du soutien anticipé des bailleurs ira à une assistance technique internationale pour aider à construire les capacités d'implémentation qui seront ultimement nécessaires.
- L'utilisation des terres, les politiques forestières et la Gouvernance sont des éléments pour soulignés comme sujets à une attention particulière au cours du programme de mise en œuvre (section 2a)
- La réduction de la pauvreté est reconnue explicitement comme l'une des questions transversales à aborder dans la stratégie nationale de REDD
- L'allocation proposée des ressources aux différentes composantes semble appropriée et prudente étant donné les besoins énormes de renforcement des capacités en général vis-à-vis de l'habilité limitée des institutions existantes à absorber de manière significative les fonds et de les dépenser efficacement.
- Certains des aspects plus techniques de la mise en œuvre du programme tels que, par exemple, la création de ligne de base au niveau national et la surveillance des stocks de carbone et de leur changements, sont inévitablement coûteux à mettre en œuvre étant donné le haut niveau de technologie et l'expertise technique nécessaire à leur implémentation à l'échelle nationale.

L'évaluateur a identifié les risques de principes suivants :

- La mesure dans laquelle les réformes de gouvernance et la résolution des questions telles que l'attribution claire des droits d'usufruits, le partage des revenus, et les initiatives de planification

de l'utilisation des terres basées au niveau local peuvent être mises en œuvre de manière à ce que les communautés locales reçoivent des bienfaits tangibles et significatifs de pratiques qui contribuent à la réduction des émissions de carbone et augmentation de la séquestration. Au final la préservation des « stocks de carbone forestier » et autres « co-bienfaits » tels que biodiversité, eau propre, sols en bonne santé et stabilité du climat local dépendra de la manière dont les bienfaits atteignent les communautés dépendant de la forêt d'une manière qu'elles PERÇOIVENT comme plus bénéfique que la voie de développement alternative qui consiste à convertir les forêts pour – souvent- un gain à court terme.

- L'habilité à fournir des sources pérennes pour les commodités – bois de feu, charbon, viande sauvage – qui contribue à la déforestation et à la dégradation des forêts sera un facteur clef pour maintenir les gains, quels qui soient, obtenus au travers de ce programme. En ce sens dans la mesure où les revenus provenant des schémas de rétribution de réduction des émissions peuvent être « re-semés » en activités génératrice de revenus pérennes qui bénéficient aux résidents locaux – et qui dépendent de la persistance d'écosystèmes forestiers sains – on peut créer une situation où tout le monde est gagnant. Dans les cas où la perte des forêts est inévitable, par exemple lorsque des dépôts de minerais sont trouvés, les obligations légales pour les offsets qui bénéficient aux communautés locales qui plantent des arbres ou aux gardiens effectifs de la forêt ailleurs pourraient offrir un mécanisme pour « partager la richesse » qui surgira de telles aubaines tout en améliorant l'équilibre des comptes de carbone forestier nationaux.

Pour accroître les chances de succès et gérer les risques aussi bien que possible l'évaluateur a émis les recommandations suivantes :

- Assurer qu'un système de surveillance fiable et efficace soit mis en place et utilisé pour fournir des réactions immédiates aux problèmes (et bienfaits) tels qu'ils se surgissent et augmentent.
- L'emphase placée dans la proposition sur la surveillance des impacts climatiques et non-climatiques du projet est louable et tous les efforts devront être entrepris pour faire fonctionner le système de surveillance de manière efficace, avec des réactions en temps réel aux problèmes comme aux réussites, et, si approprié, avec une vérification indépendante au travers de (fréquentes) révision périodique.
- Certaines composantes telles que le développement et la mise en œuvre d'un plan de participation national pourraient bénéficier d'un engagement plus vaste et « utiliser » les organisations de la société civile pour qu'elles promeuvent un engagement direct avec les parties prenantes rurales sur le terrain. Cependant pour y parvenir ceci exigerait des investissements dans une approche de type « formation des formateurs » afin de renforcer la capacité des OSC à avoir ainsi un effet multiplicatif lorsqu'elles atteignent les acteurs locaux.
- Au fur et à mesure que le programme va de l'avant dans sa mise en œuvre, il faudra porter une attention croissante et se baser de plus en plus sur la formation des acteurs locaux à contribuer à aux exigences de surveillance nécessaires à répondre aux standards internationaux de « MRV ».L'un des bienfaits annexes de ceci sera la plus grande fraction de couts de « transaction » qui sont capturés ou retenus au travers de salaires locaux et autres compensations. Ceci représenterait une opportunité positive pour les populations locales et permettrait aussi de garder les couts de surveillance dans l'ensemble dans des limites raisonnables.
- L'engagement à avoir un organe de surveillance indépendant - tel que l'ONG Global Witness- a été suggéré lors de la révision et la préparation de la proposition et devrait être mis en place, lié à un rapportage régulier qui sera, à son tour, liés aux décaissements du programme.

En addition, l'évaluateur a fait les suggestions suivantes :

- Construire les capacités au sein de la société civile à apporter les formations et autres « services » aux sociétés rurales pourrait être une manière rentable de pallier au problème de la capacité limitée du gouvernement

6. Révision Technique Indépendante
• Prêter plus d'attention et se fonder plus sur la formation des acteurs locaux pour contribuer aux exigences de surveillance nécessaires à répondre aux standards internationaux de « MRV ».

7. Réponse du Secretariat
☐ Fournit des commentaires et demande une nouvelle proposition en vue d'une réunion du Conseil d'Orientation dans l'avenir.
☐ Fournit des commentaires et demande une nouvelle proposition en vue de la toute prochaine réunion du Conseil d'Orientation.
☐ Fournit des commentaires auxquels il faudra répondre avant de faire suivre à la toute prochaine réunion du Conseil d'Orientation.
☒ Fait suivre au Conseil d'Orientation (avec commentaires si nécessaire) et recommande le financement du PNC

7. Réponse du Secretariat
Explication de la réponse: Le Secrétariat considère que la soumission de la RDC est cohérente avec le document cadre du Programme ONU-REDD et avec ses critères. La proposition montre une grande appropriation par le Gouvernement et des processus consultatifs adéquats, ainsi qu'un plan compréhensif de préparation à la REDD + en RDC harmonisé avec le FCPF de la Banque Mondiale. Ainsi nous recommandons que le Conseil d'orientation approuve le financement de ce programme.

8. Décision du Conseil d'Orientation du Programme ONU-REDD
Décision du Conseil d'Orientation Programme ONU-REDD: ☐ PNC complet approuvé ☐ PNC Initial approuvé ☐ Approuvé avec un budget révisé de $ ☐ Approuvé avec des modifications/conditions ☐ Ajourné/rendu avec commentaires pour considération ultérieure
Commentaires :

8. Décision du Conseil d'Orientation du Programme ONU-REDD

Vincent Kasulu
Directeur du Développement durable
Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme , RDC
Co-Président, Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD

_____
Signature
19 Mars 2010

Veerle Vandeweerd
Directrice, Groupe Environnement et Energie, PNUD
Co-Présidente, Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD

_____
Signature
19 Mars 2010

9. Administrative Agent Review

Action prise par l'Agent Administratif : [Nom et titre]

☐ Le programme est en accord avec les provisions du Protocole d'Entente (MoU) du MDTF du Programme ONU-REDD et ses Accords Administratifs Standards avec les donateurs.

Agent administratif:
Bisrat Aklilu, Coordinateur exécutif, Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (MDTF)
Bureau de Gestion, Programme des Nations Unies pour le Développement – Bureau du MDTF

…… ……..
Signature Date

Annexe 1: Budget standard du Programme National Conjoint

CATÉGORIE	DESCRIPTION	COÛT UNITAIRE	NOMBRE D'UNITÉS	MONTANT**
1. Fournitures, biens, équipement et transport				
2. Personnel (employés, consultants et déplacement)				
3. Formation des homologues				
4. Contrats				
5. Autres coûts directs				
Total Coût Programme				
Coûts de soutien indirects***				
GRAND TOTAL**				

** L'AA n'exige que de remplir les sections "MONTANT", "Total Coût Programme", Coût de soutien indirect et GRAND TOTAL. Le comité directeur peut exiger des détails additionnels qui seront inclus dans le budget.

*** Les coûts de soutien indirects devront être alignés avec le taux ou la tranche précisée dans le TOR du Fond (ou le document de Programme Conjoint) et le MOU et le SAA pour le programme conjoint en question. Les coûts indirects des organisations partenaires récupérés par les coûts de soutien au programme sont de 7%.
Tout autre Coût encouru par chaque organisation des Nations Unies qui participe lors de la conduite des activités dont elle est responsable sera récupérée en coûts direct, en accord avec la résolution 62/209 de l'Assemblée générale de l'ONU (sous le principe de récupération totale des coûts de la Révision Triennale Complète des Politiques de 2008).

Note : le format de ce budget doit être soumis pour l'affectation de budget de chaque Organisation Participante au sein du Programme National Conjoint, en outre du budget total pour le Programme Conjoint dans son intégralité.